

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité. Ce recueil n°43 concerne celles du Comité syndical des 13 mars, 18 mai, 12 juin et 3 décembre 2021 ainsi que les délibérations du Bureau syndical des 13 janvier, 05 mai, 15 juillet et 17 novembre 2021 et du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables du 13 janvier 2021.
Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR : SÉANCE DU 13 JANVIER 2021

DELIBERATION N°1 - Bilan 2020 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 3 816.20 € pour 2020, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose de réduire les factures de fin d'année 2020 dans le cadre de la journée complémentaire de 2020 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2020.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2020 chaufferie de Gy

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 1 966.54 € pour 2020, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose de réduire les factures de fin d'année 2020 dans le cadre de la journée complémentaire de 2020 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2020.

DELIBERATION N°3 – Bilan 2020 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 5 988.35 € pour 2020 le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose de réduire les factures de fin d'année 2020 dans le cadre de la journée complémentaire de 2020 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2020.

DELIBERATION N°4 – Taux Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du service EnR

Par souci de simplification et d'équité, le Conseil d'exploitation de la Régie des EnR propose de fixer le taux de rémunération de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du SIED 70 pour l'ensemble des projets (étude, travaux) pour lesquels le SIED 70 effectuera une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (hors maîtrise d'œuvre) à 5%.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 13 JANVIER 2021

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2021 – 1ère partie

Le Bureau syndical valide les premières listes de travaux 2021 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- ✚ 23 extensions à ANDELARROT, AUGICOURT, BATTRANS, BOULIGNEY, BREUREY LES FAVERNEY, BRUSSEY, CHAMPAGNEY, FAUCOGNEY ET LA MER, FAYMONT, FONDREMAND, LAMBREY, LANterne ET LES ARMONTS, MALVILLERS, MARNAY, MELISEY, NAVENNE, NEUREY LES LA DEMIE, PUSEY, RUHANS, SOING CUBRY CHARNETENAY, VY LES FILAIN et RIOZ.
- ✚ 12 renforcements à APREMONT, COMBEAUFONTAINE GEVIGNEY MERCEY LOULANS VERCHAMP, MELISEY, MONTAGNEY, NEUREY LES LA DEMIE, NOROY LE BOURG, OYRIERES, PLANCHER LES MINES, RIOZ, LA ROMAINE et SEVEUX MOTÉY.
- ✚ 11 aménagements esthétiques à ARC ES GRAY, COISEVAUX, FAHY LES AUTREY, GRATTERY, LAMBREY, MANDREVILLARS, MARNAY, NEUREY LES LA DEMIE, LA ROMAINE, SORNAY et VREGILLE.
- ✚ 8 sécurisations de fils nus à ANGIREY, MANTOCHE, MARNAY, MONTBOILLON, LA ROMAINE, SERVANCE MIELLIN, SORNAY et TERNUAY ST HILAIRE.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- ✚ 9 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à BOUHANS LES MONTBOZON, BATTRANS, CERRE LES NOROY, CONFLANS SUR LANterne, DEMANGEVELLE, POMOY, VALLEROIS LORIOZ, VORAY SUR L'OGNON et TROMAREY.
- ✚ 6 Optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage du SIED 70 à BREUREY LES FAVERNEY, CHARIEZ, LUXEUIL LES BAINS, ROYE, VAIVRE ET MONTOILLE, VELLE LE CHATEL.

- ✚ 17 extensions à ARC LES GRAY, BRUSSEY, BOUHANS LES MONTBOZON, BUCEY LES GY, CHARGEY LES GRAY, COISEVAUX, FONDREMAND, GRATTERY, LAMBREY, MAGNY VERNONIS, MANDREVILLARS, MARNAY, MOIMAY, MOTÉY BESUCHE, NAVENNE, VESOUL et VY LES FILAIN, et 5 renforcements à LA ROMAINE, RIGNY, SORNAY et VELESME ECHEVANNE.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- ✚ 21 opérations à ANDELARROT, ARC LES GRAY, AUGICOURT, BRUSSEY, COISEVAUX, FONDREMAND, FOUVENT ST ANDOCHE, GRATTERY, LAMBREY, MANDREVILLARS, MARNAY, MOTÉY BESUCHE, NEUREY LES LA DEMIE, RIGNY, LA ROMAINE, RUHANS, SERVANCE, MIELLIN, SOING CUBRY CHARENTENAY, SORNAY et VREGILLE.

DELIBERATION N°2 - Bilan 2020 de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Scey-sur-Saône présente un excédent d'exploitation de 3 816.20 € pour 2020, le Bureau syndical décide de réduire les factures de fin d'année 2020 dans le cadre de la journée complémentaire de 2020 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2020.

DELIBERATION N°3 - Bilan 2020 chaufferie de Gy

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Gy présente un excédent d'exploitation de 1 966.54 € pour 2020, le Bureau syndical décide de réduire les factures de fin d'année 2020 dans le cadre de la journée complémentaire de 2020 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2020.

DELIBERATION N°4 – Bilan 2020 de la chaufferie de Marnay

Après que le Président ait indiqué que le bilan d'exploitation de la chaufferie de Marnay présente un excédent d'exploitation de 5 988.35 € pour 2020 le Bureau syndical de réduire les factures de fin d'année 2020 dans le cadre de la journée complémentaire de 2020 par annulation d'une partie des factures des usagers du service de fin d'année 2020.

DELIBERATION N°5 – Taux Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du service EnR

Par souci de simplification et d'équité, le Bureau syndical décide de fixer le taux de rémunération de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du SIED 70 pour l'ensemble des projets (étude, travaux) pour lesquels le SIED 70 effectuera une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (hors maîtrise d'œuvre) à 5%, et charge le président de la mise en application de ce taux dans le respect du guide des aides du Syndicat.

DELIBERATION N°6 – Groupement d'achat d'énergie

Le Bureau syndical décide de participer au groupement d'achat d'électricité pour l'ensemble des tarifs (réglementés et non réglementés) y compris les tarifs éclairage public, étant précisé que la prochaine consultation du groupement d'achat d'énergie sur l'électricité portera sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

DELIBERATION N°7– Compétence « Gaz » de la commune de CHARIEZ

Par délibération n°39-2020 du 8 décembre 2020, la commune de CHARIER a demandé le transfert de la compétence « Gaz » au SIED 70, le Bureau syndical émet un avis favorable et charge le Président de présenter ce transfert de compétence au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N° 8 – Compétence Eclairage Public

Un certain nombre de communes ayant exprimé le besoin de transférer certaines de leurs prérogatives dans le domaine de l'éclairage public au SIED 70, le Bureau syndical émet un avis favorable à la diffusion d'un questionnaire auprès des collectivités exerçant la compétence éclairage public afin de définir leurs besoins.

DELIBERATION N° 9 – Modification du guide des aides du SIED 70 pour l'Eclairage Public

Devant les programmes ambitieux de renouvellement de luminaires avec économie d'énergie des communes du territoire, le Bureau syndical décide de plafonner les aides à la rénovation de l'éclairage public pour les communes qui conservent la TCCFE à 100 000 €/an dans les conditions figurant sur la fiche EP du guide des participations financières du SIED 70.

DELIBERATION N° 10 – Modification du guide des aides du SIED 70 pour la MDE EnR

Le Bureau syndical adopte les propositions de la Commission « Economies d'Énergie - Performances énergétiques et Energies Renouvelables concernant les aides financières apportées par le SIED70 au titre de l'appel à projets Maîtrise de l'Énergie des Bâtiments/2021, du photovoltaïque en autoconsommation avec vente de surplus, et du Bois énergie ; Il décide donc de modifier les fiches B, P1 et MDE du guide des participations.

DELIBERATION N° 11 – Convention Magnus avec INGENIERIE 70

Le Bureau syndical approuve les termes de la convention pour l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, et paye confiée à INGENIERIE 70, et autorise le Président à signer cette convention d'assistance pour la période 2021 à 2026.

DELIBERATION N° 12 – Convention Médecine préventive avec le CDG 70

Le Bureau syndical accepte de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône. (CDG 70) pour la période 2021-2023.

DELIBERATION N° 13 – Convention ACTEE2 - SEQUOIA

Le Bureau syndical valide la candidature du SIED 70 dans le cadre du groupement des 8 syndicats d'énergies Bourgogne Franche-Comté à l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE. Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme ACTEE CEDRE dont le but est le développement des actions d'efficacité énergétique engagées afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de collectivités. Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, sera le coordonnateur du groupement des 8 syndicats d'énergies.

DELIBERATION N°14 – Plan de relance / Infrastructure de recharge pour véhicules électrique (IRVE)

Le SIED 70 a présenté un projet de mise en place de 10 bornes de recharge rapide sur le territoire de la Haute-Saône aux services du Facé, le Bureau syndical valide ce projet et son financement qui s'inscrivent dans le cadre du plan de relance de l'Etat visant à accélérer la conversion écologique de l'économie.

DELIBERATION N°15 – Plan de relance / Contrats Territoriaux de Relance & de Transition Ecologique (CTRTE)

L'Etat a mis en place, au titre du plan de relance, les Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CTRTE), tous les territoires doivent être couverts par un tel contrat d'ici le 30 juin 2021. Le Bureau syndical valide le principe d'une participation du SIED70 aux Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique et charge le Président de démarcher les différents partenaires dès que le maillage territorial de la Haute-Saône sera établi.

DELIBERATION N°16 – Contrat d'apprentissage pour le secteur technique de réseaux

Le Bureau syndical décide d'avoir recours à l'apprentissage et de conclure pour la fin de l'année scolaire 2020-2021 un contrat avec un jeune diplômé titulaire d'une Licence professionnelle- Maintenance et énergétique pour le service réseaux secs.

DELIBERATION N°17 – Modification du tableau des effectifs

Le Bureau syndical émet un avis favorable sur les modifications à apporter au tableau des effectifs et charge le Président de présenter ces modifications au prochain Comité syndical, à savoir : -

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi d'Adjoint administratif pour renforcer le service réseaux secs afin de mener à bien le programme d'éradication des cabines hautes ainsi que les travaux de renforcement et de sécurisation.

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi de Rédacteur afin de faire face à l'afflux de demandes dans le cadre le groupement d'achat d'énergie en électricité notamment.

DELIBERATION N°18– Complémentaire santé des agents du SIED 70

Le Bureau syndical adopte, à compter du 01/03/2021, en complément du dispositif existant, le principe d'une participation du syndicat au financement des garanties de protection sociale prévoyance, à savoir :

- Participation financière, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative pour tous les agents, quel que soit leur statut hors agents de droit privé.
- Instauration d'une modulation de la participation selon les tranches d'indices et selon un barème interne afin de renforcer le caractère social de la participation du syndicat :

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 13 MARS 2021

DELIBERATION N°1 – Transfert de la compétence gaz de CHARIEZ et MONTIGNY LES VESOUL

Le Comité syndical accepte le transfert de la compétence relative à la distribution publique de gaz des communes de CHARIEZ et de MONTIGNY LES VESOUL concernées par le raccordement d'un projet de méthanisation depuis RAZE sur VESOUL.

DELIBERATION N°2 - Modification des statuts : compétence optionnelle station GNV et hydrogène

Le Comité syndical décide de compléter l'article 5-3) des statuts du SIED 70 relatif à ses « compétences optionnelles » par un sous article 5-3-6) et un sous article 5-3-7) tel qu'il est précisé en grisé ci-dessous :

5-3-6) aux points de ravitaillement en gaz pour véhicules ou navires de la compétence mentionnée à l'article

L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Création et entretien de point de ravitaillement pour véhicules ou pour navires,
- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de points de ravitaillement pour véhicules ou pour navires ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat de gaz nécessaire à l'alimentation des points de ravitaillement.

5-3-7) aux points de ravitaillement en hydrogène pour véhicules ou navires de la compétence mentionnée à l'article L 2224-

37 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Création et entretien de point de ravitaillement pour véhicules ou pour navires,

- *Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de points de ravitaillement pour véhicules ou pour navires ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des points de ravitaillement.*

DELIBERATION N°3 - Comptes de gestion 2020 du budget principal et de ses 7 budgets annexes

Le Comité syndical approuve les comptes de gestion relatifs au budget principal du syndicat et à ses 7 budgets annexes « Conseil », « Prestations de services », « Chaufferie de Scey-Sur-Saône », « Chaufferie de Gy », « Chaufferie de Marnay », « Chaufferie de Vesoul » et « Production électrique renouvelable » dressés par le Receveur syndical et déclare que, ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget principal de 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif 2020 du budget principal avec un excédent global de clôture de 9 257 791.53 € qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	17 938 424,57 €	6 625 221,90 €	
-Dépenses	13 989 295,01 €	4 978 409,88 €	
= Solde d'exécution	3 949 129,56 €	1 646 812,02 €	5 595 941,58 €
+ Résultat antérieur report	-3 816 725,31 €	7 478 575,26 €	3 661 849,95 €
= Résultat de clôture	132 404,25 €	9 125 387,28 €	9 257 791,53 €
+ Restes à réaliser	- 1 789 925,79 €		
Recettes	4 872 230,73 €		
-Dépenses	6 662 156,52 €		
= RESULTAT FINAL	- 1 657 521,54 €	9 125 387,28 €	7 467 865,74 €

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget annexe " Conseil" de 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2020 qui présente un déficit global de clôture de 6 109.70 € comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 968.98 €
Recettes	22 859.28 €

DELIBERATION N° 6 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" de 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2020 qui présente un déficit global de clôture de 30 921,47 € qui peut se résumer comme suit :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	94 392.75 €
Recettes	63 471.28 €

DELIBERATION N° 7 - Compte administratif du budget annexe « Chaufferie de Scey-sur-Saône » de 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Scey-sur-Saône » 2020 qui présente un excédent global de clôture de 9 143.13 € qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	48 844,66 €
Recettes	57 897,53 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	128 856,75 €
Recettes	128 947,01 €

DELIBERATION N°8 - Compte administratif du budget annexe « Chaufferie de Gy » de 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Gy » 2020 qui présente un excédent global de clôture de 7 789.51 € peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	31 595.59 €
Recettes	39 385.10 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	60 305.54 €
Recettes	60 305.54 €

DELIBERATION N° 9 - Compte administratif du budget annexe « Chaufferie de Marnay » de 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Marnay » 2020 qui présente un déficit global de clôture de 3 175.94 € qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	65 063.44 €
Recettes	61 887.50 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	157 859.31 €
Recettes	157 859.31 €

DELIBERATION N° 10 - Compte administratif du budget annexe « Chaufferie de Vesoul » de 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe de la « Chaufferie de Vesoul » 2020 qui présente excédent global de clôture de de 90 388,90 € qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	94 888,00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 499,10 €
Recettes	0 €

DELIBERATION N° 11 - Compte administratif budget annexe « Production électrique renouvelable » 2020

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe « Production électrique renouvelable » 2020 qui présente excédent global de clôture de 64 936.92 € qui peut se résumer comme ci-après :

Section	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	91 762.72 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 262.02 €
Recettes	1 436.22 €

DELIBERATION N° 12 - Reprise des résultats 2020 du budget principal et des budgets annexes

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal et des budgets annexes de 2020 comme suit :

Budget	Résultats de clôture		Propositions d'affectations				
	Fonctionnement ou exploitation	Investissement	Couverture des besoins de financement en investissement	Reprise en excédent de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en déficit de fonctionnement ou d'exploitation	Reprise en excédent d'investissement	Reprise en déficit d'investissement
Principal	9 125 387,28 €	132 404,25 €	1 657 521,54 €	7 467 865,74 €	/	132 404,25 €	/
Conseil	-6 109,70 €	0,00 €	/	/	6 109,70 €	/	/
Prestations de services	-30 921,47 €	0,00 €	/	/	30 921,47 €	/	/
Chaufferie Scey	90,26 €	9 052,87 €	/	90,26 €	/	9 052,87 €	/
Chaufferie Gy	0,00 €	7 789,51 €	/	/	/	7 789,51 €	/
Chaufferie Marnay	0,00 €	-3 175,94 €	/	/	/	/	3 175,94 €
Chaufferie Vesoul	-4 499,10 €	94 888,00 €	/	/	4 499,10 €	94 888,00 €	/
Production électrique renouvelable	-26 825,80 €	91 762,72 €	/	/	26 825,80 €	91 762,72 €	/

DELIBERATION N° 13 - Budget primitif principal 2021

Le Comité syndical adopte, à la majorité des membres présents, le budget primitif principal 2021 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après.

Il précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2022 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2021 si nécessaire avant le vote du budget 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	521 100.00	013	Atténuation de charges	22 000.00
012	Charges de personnel	1 038 275.00	70	Produits des services	141 400.00
65	Autres Charges de gestion courante	194 000.00	73	Impôts et taxes	3 200 000.00
67	Charges exceptionnelles	70 000.00	75	Autres produits de gestion courante	572.000.00
022	Dépenses imprévues	7 000.00	77	Produits exceptionnels	151 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	3 699 400.00	042	Opérations d'ordre entre sections	3 486 000.00
023	Virement à la section d'Invest.	5 646 800.00	002	Résultat reporté	7 467 865.74
Total section		11 176 575.00	Total section		15 040 265.74
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap	RECETTES	Montant en €
13	Subvention d'investissement	40 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	1 262 000.00
20	Immobilisations incorporelles	14 000.00	13	Subventions d'investissement	6 144 500.00
204	Subventions d'équipements versées	2 764 000.00	21	Immobilisations corporelles	18 300.00
21	Immobilisations corporelles	1 290 000.00	23	Immobilisations en cours	380 000.00
23	Immobilisations en cours	9 330 000.00	27	Autres Immobilisations financières	30 000.00
27	Autres immobilisations financière	430 000.00	28	Amortissement des Immobilisations	185 000.00
020	Dépenses imprévues	15 000.00	45	Opérations pour compte de tiers	3 380 000.00
45	Opérations pour compte de tiers	3 380 000.00	021	Virement de la section de Fonct.	5 646 800.00
40	Opérations d'ordre entre sections	3 486 000.00	024	Produits de cessions	3 000.00
041	Opérations patrimoniales	220 000.00	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	1 657 521.54
			040	Opérations d'ordre entre sections	3 699 400.00
			041	Opérations patrimoniales	220 000.00
			001	Résultat reporté	132 404.25
Total section		20 969 000.00	Total section		22 758 925.79.

DELIBERATION N° 14 - Budget primitif annexe « Conseil » 2021

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Conseil » 2021 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap	RECETTES	Montant en €
012	Charges de personnel	48 140.72	74	Dotations et participations	24 000.00
002	Résultat reporté	6 109.70	77	Produits exceptionnels	30 250.42
Total section		54 250.42	Total section		54 250.42

DELIBERATION N° 15 - Budget primitif annexe « Prestations de services » 2021

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe « Prestations de services » 2021, précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	100 000.00			70 000.00
012	Charges de personnel	50 000.00	74	Subventions d'exploitations	115 100.60
022	Dépenses imprévues	3 579.13	77	Produits exceptionnels	
002	Résultat reporté	30 921.47			
Total section		185 100.60	Total section		185 100.60

DELIBERATION N° 16 - Budget primitif annexe 2021 « Chaufferie de Scey-Sur-Saône »

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2021 de la Chaufferie de Scey-sur-Saône précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2022 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2021, si nécessaire avant le vote du budget de 2022 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	91 500.26			
012	Charges de personnel	7 900.00	70	Ventes produits	135 850.00
66	Charges financières	4 100.00	042	Opérations d'ordre entre sections	28 000.00
67	Charges exceptionnelles	6 100.00	002	Résultat reporté	90.26
022	Dépenses imprévues	5 000.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	49 340.00			
Total section		163 940.26	Total section		163 940.26
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
16	Remboursement emprunts	13 500.00	013	Subvention d'investissement	9 600.00
020	Dépenses imprévues	2 500.00	040	Opérations d'ordre entre section	49 340.00
21	Immobilisations	23 992.87	001	Résultat reporté	9 052.87
040	Opérations d'ordre entre section	28 000.00			
Total section		67 992.87	Total section		67 992.87

DELIBERATION N° 17 - Budget primitif annexe 2021 « Chaufferie de Gy »

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2021 de la Chaufferie de Gy, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2022 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2021, si nécessaire avant le vote du budget de 2022, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	43 000.00	70	Vente produits	67 095.00
012	Charges de personnel	2 900.00	042	Opérations d'ordre entre section	7 980.00
66	Charges financières	2 800.00			
022	Dépenses imprévues	2 000.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	24 375.00			
Total section		75 075.00	Total section		75 075.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	24 600.00	13	Subventions d'investissement	135 020.00
16	Emprunts	14 250.00	040	Amortissement des immobilisations	24 375.00
23	Immobilisations en cours	141 030.00	23	Immobilisations en cours	24 600.00
020	Dépenses imprévues	3 924.51	001	Résultat reporté	7 789.51
040	Opérations d'ordre entre sections	7 980.00			
Total section		191 784.51	Total section		191 784.51

DELIBERATION N° 18 - Budget primitif annexe 2021 « Chaufferie de Marnay »

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2021 de la Chaufferie de Marnay, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2022 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2021, si nécessaire avant le vote du budget de 2022, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	114 000.00	70	Ventes Produits	174 250.00
012	Charges de personnel	7 600.00	042	Opérations d'ordre entre sections	14 850.00
66	Charges financières	7 500.00			
68	Dotations aux amortissements	57 000.00			
022	Dépenses imprévues	3 000.00			
Total section		189 100.00	Total section		189 100.00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
040	Subventions d'équipement	14 850.00			
16	Remboursement emprunt	38 500.00	040	Opérations d'ordre entre sections	57 000.00
020	Dépenses imprévues	474.06			
001	Résultat reporté	3 175.94			
Total section		57 000.00	Total section		57 000.00

DELIBERATION N° 19 - Budget primitif annexe 2021 « Chaufferie de Vesoul »

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2021 de la Chaufferie de Vesoul, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2022 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2021, si nécessaire avant le vote du budget de 2022, ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 736.00	77	Produits exceptionnels	5 521.50
002	Résultat reporté ou anticipé	4 499.10	042	Opérations d'ordre entre sections	1 713.60
Total section		7 235.10	Total section		7 235.10
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 713.60	13	Subvention d'investissement	5 112.00
16	Emprunt	94 888.00	040	Opérations d'ordre entre sections	2 736.00
			001	Résultat reporté	94 888.00
Total section		96 601.60	Total section		102 736.00

DELIBERATION N° 20 - Budget primitif annexe 2021 « Production électrique renouvelable »

Le Comité syndical adopte le budget primitif annexe 2021 « Production électrique renouvelable », précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise le Président à mandater en 2022 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2021, si nécessaire avant le vote du budget de 2022 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
011	Charges à caractère général	840.00	042	Opérations d'ordre entre sections	2 200.00
012	Charges de personnel	23 000.00	70	Ventes Produits	50 265.80
042	Opérations d'ordre entre sections	1 800.00			
002	Résultat reporté ou anticipé	26 825.80			
Total section		52 465.80	Total section		52 465.80
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en €	Chap.	RECETTES	Montant en €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 200.00	040	Opérations d'ordre entre sections	1 800.00
16	Emprunts	800.00	16	Emprunts	296 687.28
21	Immobilisations corporelles	300 000.00	001	Résultat reporté	91 762.72
23	Immobilisations en cours	87 250.00			
Total section		390 250.00	Total section		390.250.00

DELIBERATION N°21 – Seuil de rattachement de charges

Le Comité Syndical fixe à 5 000 € le seuil minimal de rattachement des charges et produits de fonctionnement pour chacun des budgets du Syndicat et décide de ne pas rattacher les charges de nature récurrente, cyclique et répétitive, non susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice.

DELIBERATION N° 22 – Création d'une régie d'avance

Afin de permettre et simplifier la procédure de règlement de petites dépenses, le Comité syndical autorise le Président à créer une régie d'avance pour des dépenses de 1200 € maximum par opération et à désigner un régisseur titulaire et un mandataire suppléant.

DELIBERATION N° 23 – Candidature AMI auprès de l'ADEME pour le 4^{ème} poste CEP

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, le Comité syndical autorise le Président à solliciter les aides de l'ADEME et du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour la création d'un 4^{ème} poste de CEP.

DELIBERATION N° 24 – Création d'un 4^{ème} poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP)

Le Comité Syndical décide de créer un 4^{ème} poste de Conseiller en Energie partagé (CEP), à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2021 afin de couvrir tout le territoire de la Haute-Saône.

DELIBERATION N° 25 – Création d'un poste de Conseiller en Financement Partagé (CFP)

Le Comité Syndical décide de créer un poste de Conseiller en Financement partagé (CFP), à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2021 qui aura pour objectif de réaliser les montages et portages financiers des opérations d'efficacité énergétique.

DELIBERATION N°26 – Création poste de secrétaire technique

Afin d'assurer le maintien au niveau actuel de l'activité réseau du syndicat, le Comité syndical décide de créer un poste de secrétaire technique à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 5 MAI 2021

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2021

Le Bureau syndical valide les listes de travaux 2021 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- 57 extensions à AMANCE, AUTREY-LE-VAY, AVRIGNEY-VIREY, BASSIGNEY, BAUDONCOURT, BELVERNE, BOUGNON, BOULT, BREVILLIERS, BUSSIERES, CHALONVILLARS, CHAMPEY, CHAMPEY, CHENEBIER, CORBENAY, EQUEVILLEY, ESPRELS, ETOBON, FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCALMONT, FRASNE-LE-CHATEAU, FRESSE, GEORFANS, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HERICOURT, JUSSEY, LARIANS-ET-MUNANS, LONGEVILLE, LOULANS-VERCHAMP, LURE, MONTBOILLON, MONTOT, NEUVELLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LE-FERROUX, OPPENANS, PLANCHER-BAS, PROVENCHERE, RADDON-ET-CHAPENDU, RIOZ, ROYE, SAINT-BRESSON, SAINT-GERMAIN, SAINT-REMY, THEULEY, VAITE, VELESMES-ECHEVANNE, VELORCEY, VERNOIS-SUR-MANCE, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VY-LES-LURE, VYANS-LE-VAL, NEUREY-LES-LA-DEMIE, VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES.
- 16 renforcements à ABONCOURT-GESINCOURT, ALAINCOURT, AUXON, BOULIGNEY, BREUREY-LES-FAVERNEY, CHAMPEY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, EQUEVILLEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, GEORFANS, PROVENCHERE, ROCHE-MOREY (LA), SEVEUX-MOTEY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VERNOIS-SUR-MANCE, VY-LES-LURE.
- 22 aménagements esthétiques à AMANCE, BREUREY-LES-FAVERNEY, CHALONVILLARS, CHAUMERCENNE, CROMARY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCHEVELLE, FRASNE-LE-CHATEAU, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, HERICOURT, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, PESMES, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROYE, SCYE, SORNAY, VOUGHENANS.
- 3 sécurisations de fils nus à FRESSE, LONGINE (LA), PUSY-ET-EPENOUX.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- 18 optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à AUGICOURT, BAUDONCOURT, BELONCHAMP, CHAUX-LES-PORT, CUBRY-LES-FAVERNEY, EQUEVILLEY, FAYMONT, FOUCHECOURT, HERICOURT, LYOFFANS, MAIZIERES, MENOUX, MEURCOURT, PROVENCHERE, RADDON-ET-CHAPENDU, SAINT-GERMAIN, SAUVIGNEY-LES-PESMES, TRESILLEY.
- 21 Extension à ANCIER, CHAUX-LES-PORT, COTE (LA), FRANCALMONT, GENEVREY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PLANCHER-BAS, SAINT-BARTHELEMY, VELLEMINFROY, AMANCE, BELVERNE, CHAMPEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, LURE, MONTBOILLON, MONTOT, NEUVELLE-LES-CROMARY, RIOZ, VELORCEY, VY-LES-LURE.
- 34 renforcements à BREUREY-LES-FAVERNEY, CHALONVILLARS, CHAUMERCENNE, CROMARY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAHY-LES-AUTREY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FLEUREY-LES-FAVERNEY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MARNAY, MONTBOILLON, NANTILLY, PESMES, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROMAINE (LA), ROYE, SAINT-GERMAIN, SCYE, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VALLEROIS-LE-BOIS, VOUGHENANS, AMANCE, ATTRICOURT, CHENEVREY-ET-MOROGNE, FESSEY (LES), FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, MONTARLOT-LES-RIOZ, OISELAY-ET-GRACHAUX, VENERE, PUSY-ET-EPENOUX.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- 40 opérations à AMANCE, BREUREY-LES-FAVERNEY, BREVILLIERS, BUSSIERES, CHALONVILLARS, CHAUMERCENNE, CHENEBIER, COLOMBE-LES-VESOUL, CROMARY, ECHENOZ-LA-MELINE, EQUEVILLEY, ETOBON, FAHY-LES-AUTREY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FESSEY (LES), FLEUREY-LES-FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRASNE-LE-CHATEAU, GEORFANS, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, JUSSEY, LARIANS-ET-MUNANS, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MONTOT, PESMES, PLANCHER-BAS, PUSY-ET-EPENOUX, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROMAINE (LA), ROYE, SAINT-GERMAIN, SCYE, VAITE, VALLEROIS-LE-BOIS, VERNOIS-SUR-MANCE, VOUHENANS, VY-LES-LURE.

DELIBERATION N°2 – Modification du guide des aides du SIED 70 concernant les dissimulations de réseau

Afin de répondre raisonnablement aux demandes de dissimulation des réseaux des communes tout en préservant les finances du syndicat, le bureau syndical décide de modifier le guide de participations financières du Syndicat par l'ajout de la mention suivante : « dans le cas où la dissimulation de réseaux demandée fait suite à des travaux réalisés sur ce même linéaire de réseaux, par le Syndicat, depuis moins de 10 ans, le montant de la participation de la commune ou du demandeur sera majoré du reste à amortir de ces travaux ».

DELIBERATION N°3 – Modification du guide des aides du SIED 70 IRVE

Pour éviter d'une part, la multiplication de points de recharge qui pourraient être sous utilisés et d'autre part, pour cibler de nouveaux points de charge en fonction de besoins, le bureau syndical décide de supprimer tout dispositif d'aides à l'installation d'IRVE en dehors des programmes établis par le syndicat.

DELIBERATION N°4 – Groupement de commande Noidans-le-Ferroux

Après que le Président ait exposé le projet de forage d'eau potable sur NOIDANS-LE-FERROUX pour lequel la commune et le SIED 70 proposent d'établir une convention de groupement de commande entre les 2 collectivités pour un marché de travaux en procédure adaptée, le bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention proposée ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°5 – Convention Electriciens sans frontières

Après que le Président ait présenté l'association Electriciens Sans Frontières, le bureau syndical approuve la proposition de participation au projet « De l'eau et de l'électricité pour l'île de Sakatia » à Madagascar. Le bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention proposée ainsi que tous les documents s'y rapportant visant à établir un partenariat basé sur une période triennale (2021-2023) propice à suivre un projet de sa phase initiale jusqu'à sa réalisation complète. Le montant financé sollicité dans le projet de convention est de dix mille euros (10 000 €) annuellement soit trente mille euros (30 000 €).

DELIBERATION N°6 – Avenant à la convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de personnel

Afin de tenir compte de l'évolution juridique liée à la parution du décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, le centre de gestion a proposé un avenant à la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône. Le bureau syndical approuve cet avenant et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°7– Nomination agent de contrôle

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L2224-31 du CGCT et confirme que les agents des collectivités concédantes, chargés du contrôle des concessions doivent être «assermentés». Le bureau syndical accepte la proposition de Monsieur le Président de désigner Georges MIGNOT comme Agent du Syndicat chargé du contrôle, d'une part, du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession, et d'autre part, des réseaux publics de distribution d'électricité. Le bureau syndical charge Monsieur le Président de demander l'assermentation de cet agent auprès du tribunal de grande instance.

DELIBERATION N° 8 – Mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)

Après que le Président ait rappelé que le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 pris en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, a introduit le compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, le bureau syndical autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre le compte épargne-temps à compter du 1er juin 2021 et à signer tout document utile relatif à ce dossier.

DELIBERATION N° 9 –Modification du tableau des effectifs

Le bureau syndical approuve les propositions de modifications du tableau des effectifs et charge Monsieur le Président de présenter ces modifications au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N° 10 – Acquisition d'un nouveau siège social

Le bureau syndical émet un avis favorable à l'acquisition d'un bâtiment actuellement propriété de ACTION 70, situé sur un terrain objet d'un bail emphytéotique avec la communauté d'agglomération de Vesoul, situé au 1 Rue Max DEVAUX à Vesoul (parcelles cadastrées section T n°251 (5 062 m²), 258 (202 m²) et 259 (9 m²). Le bureau syndical charge Monsieur le Président de présenter ce projet d'achat au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N° 11 – Chèque déjeuner

Après que le Président ait rappelé la délibération n°6 du Bureau Syndical du 3 mars 2005 instaurant les titres de repas pour les agents du syndicat, y compris les stagiaires, le bureau syndical confirme l'instauration des titres de repas pour les apprentis et accepte d'étendre le bénéfice de ce dispositif aux agents mis à disposition du syndicat.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 18 MAI 2021

DELIBERATION N°1 – Acquisition d'un nouveau siège social

Le Comité syndical décide l'acquisition d'un bâtiment actuellement propriété de ACTION 70, situé sur un terrain objet d'un bail emphytéotique avec la communauté d'agglomération de Vesoul, situé au 1 Rue Max DEVAUX à Vesoul (parcelles cadastrées section T n°251 (5 062 m²), 258 (202 m²) et 259 (9 m²). Le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition ainsi que les baux ou éventuelles modifications de baux à intervenir et fixe, en application des statuts du syndicat, le siège du Syndicat à l'adresse de cet immeuble, dès l'emménagement des services.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 12 JUIN 2021

DELIBERATION N°1 - Budget principal supplémentaire

Le Comité Syndical adopte le budget supplémentaire portant essentiellement sur la mise en œuvre de crédits supplémentaires en investissement (3 400 000 €) afin de répondre, dans le cadre du plan de relance, aux demandes des communes dans le domaine des dissimulations de réseaux essentiellement.

DELIBERATION N°2 - Subvention chaufferie de Moimay

Le Comité Syndical décide de solliciter les aides financières du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de l'ADEME pour les études de maîtrise d'œuvre de la chaufferie de Moimay.

DELIBERATION N° 3 - Création de 2 postes de techniciens pour le service réseaux secs

Le Comité Syndical décide de créer 2 postes de techniciens à temps complet, à compter du 1er juillet 2021, pour le service réseaux secs : un chargé de secteur et un projeteur pour le futur bureau d'études.

DELIBERATION N° 4 - Création de 2 postes de techniciens pour le service MDE-EnR

Le Comité Syndical décide de créer 2 postes de techniciens, à temps complet, à compter du 1er juillet 2021, pour le service MDE-EnR : un chargé du suivi des installations et un chargé de développement.

DELIBERATION N° 5 - Création d'un poste de technicien pour le service SI

Le Comité Syndical décide de créer 1 poste de technicien à temps complet à compter du 1er juillet 2021 pour le service Systèmes d'Informations.

DELIBERATION N°6 - SEM Côte d'Or Energies Modification des statuts et entrée au capital dans une SAS dédiée au développement de stations d'avitaillement multi-énergies GNV/BioGNV-H2

Le Comité Syndical autorise la modification des statuts de la SEML Côte-d'Or Énergies pour lui permettre d'intervenir dans le déploiement de stations GNV/BioGNV-H2 (Hydrogène) et d'entrer au capital dans la SAS à venir.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2021 - 3eme partie

Le Bureau syndical valide les listes de travaux 2021 ci-après :
Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- 18 extensions à ABONCOURT-GESINCOURT, CHANCEY, CHASSEY-LES-MONTBOZON, CHAUX-LA-LOTIERE, CIREY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FONTENOIS-LA-VILLE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRESSE, FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, NANTILLY, ROYE, SAINT-GERMAIN, SENONCOURT, THEULEY, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VANDELANS.
- 1 renforcement à SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN.

- 13 aménagements esthétiques à BOURSIERES, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, JUSSEY, MAGNY-LES-JUSSEY, NANTILLY, PIERRECOURT, RIOZ, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, TRESILLEY, VELLECLAIRE, VELLE-LE-CHATEL, VOUGECOURT.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- 18 optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes ARPENANS, BOURGUIGNON-LES-CONFLANS, BRUSSEY, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, FROIDECONCHE, HERICOURT, HYET, LAVIGNEY, MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS, MARNAY, MONT-LE-VERNOIS, PUSEY, QUENOCHÉ, SAINT-SAUVEUR, SEVEUX-MOTÉY, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VENISEY, VESOUL.
- 7 Extensions à BAY, CHAUX-LA-LOTIERE, EQUEVILLEY, MONT-LE-VERNOIS, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VANDELANS, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE.
- 8 renforcements à BREUCHOTTE, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, NANTILLY, RIOZ, TRESILLEY, VELLECLAIRE, VREGILLE.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- 16 opérations à AUXON, BAUDONCOURT, CHANCEY, CHAUX-LA-LOTIERE, CIREY, FLEUREY-LES-FAVERNEY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, MONTBOILLON, NANTILLY, RIOZ, SAINT-GERMAIN, THEULEY, TRESILLEY, VELLECLAIRE.

DELIBERATION N°2 – Listes de travaux facé 2018 - 2019 - 2020 - 2021

Le Bureau syndical approuve d'une part, les modifications apportées aux listes des programmes 2018, 2019 et 2020 et d'autre part, la liste des travaux du programme 2021 tenant compte des décisions d'attribution des aides allouées par le CAS FACÉ comme suit :

Sous programmes	2018	2019	2020	2021
AE	280 000 €	271 000 €	260 800 €	218 700 €
AB	1 119 000 €	1 083 000 €	1 043 200 €	1 016 900 €
CE	277 000 €	268 000 €	263 000 €	296 400 €
SS	255 000 €	254 000 €	271 000 €	512 200 €
SF	192 000 €	184 000 €	171 000 €	
Total	2 123 000 €	2 060 000 €	2 009 000 €	2 044 200 €

DELIBERATION N°3 – AO 38 achats transformateurs - fin anticipée

Le Bureau syndical approuve l'arrêt de l'accord cadre AO 38 pour l'acquisition des transformateurs et des postes de transformation à l'issue de la période ferme de 3 ans. Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de signifier cet arrêt aux entreprises titulaires dans les délais impartis et de préparer un nouveau cahier des charges pour l'acquisition des transformateurs et des postes de transformation afin de lancer une nouvelle consultation.

DELIBERATION N°4 – AO 36 marché travaux - fin anticipée

Le Bureau syndical approuve l'arrêt de l'accord cadre AO 36 pour les travaux dans les domaines de la distribution publique d'électricité, de l'éclairage public et du génie civil de communications électroniques à l'issue du 3ème marché subséquent. Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de signifier cet arrêt aux entreprises titulaires dans les délais impartis et de préparer un nouveau cahier des charges pour les travaux dans les domaines de la distribution publique d'électricité, de l'éclairage public et du génie civil de communications électroniques afin de lancer une nouvelle consultation.

DELIBERATION N°5 – O 42 faisabilité biomasse - fin anticipée

Le Bureau syndical approuve d'une part la modification du bordereau des prix de l'AO 42 relatif aux études de faisabilité de chaufferie bois, avec ou sans réseau de chaleur et d'autre part l'arrêt de l'accord cadre AO 42 pour les études de faisabilité de chaufferie bois, avec ou sans réseau de chaleur, à l'issue du 2ème marché subséquent. Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de signifier cet arrêt à l'entreprise titulaire dans les délais impartis et valide les propositions de modification du cahier des charges.

DELIBERATION N°6 – Modifications du guide des aides

Le Bureau syndical décide de modifier le guide des participations financières du Syndicat selon les fiches annexées à la délibération à compter du 1er août 2021.

DELIBERATION N°7– Durées d'amortissement

Le Bureau syndical arrête les durées d'amortissement suivantes pour le budget annexe « production électrique renouvelable » : 20 ans pour les travaux de construction de centrale hydroélectrique et travaux connexes et 5 ans pour les frais d'études non suivies de réalisation.

DELIBERATION N° 8 – Remboursement prêt PV Scey

Le Bureau syndical adopte la proposition de remboursement du prêt du budget « production électrique renouvelable » vers le budget principal et son échéancier.

DELIBERATION N° 9 – Modification règlement utilisation véhicules

Le Bureau syndical adopte le nouveau règlement intérieur d'utilisation des véhicules du SIED 70, autorisant le dispositif de conduite dite « supervisée ».

DELIBERATION N° 10 – Convention carrefour des maires

Le Bureau syndical autorise la participation du SIED 70 au Carrefour régional des Maires, des Élus locaux et des Agents territoriaux à Besançon pour l'année 2021.

DELIBERATION N° 11 – Rencontres mobilité électrique

Le Bureau syndical valide la participation du SIED 70 aux rencontres de la mobilité électrique le 8 septembre 2021 à Vesoul.

DELIBERATION N° 12 – Demande subvention ADEME chaufferie Lure

Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à solliciter les aides de l'ADEME pour financer une partie de l'étude de faisabilité d'un ou plusieurs réseaux de chaleur alimentés par chaufferie bois sur la commune de Lure.

DELIBERATION N° 13 – Groupement de commandes isolation combles

Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à établir une convention de groupement d'achat avec le TE90 pour les études de faisabilités et la maîtrise d'œuvre liées à l'isolation des combles.

DELIBERATION N° 14 – Contrat groupe prévoyance CDG70

Le Bureau syndical décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Saône va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2021 - 4eme partie

Le Bureau syndical valide les listes de travaux 2021 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- 36 extensions à AINVELLE, ALAINCOURT, ANDELARRE, BEULOTTE-SAINT-LAURENT, BUSSIERES, CHAMPEY, CHAUVIREY-LE-CHATEL, CHENEBIER, COISEVAUX, COMBEAUFONTAINE, CORBENAY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, ECHENOZ-LA-MELINE, ECROMAGNY, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCALMONT, FRESSE, FROIDECONCHE, GY, HAUTEVELLE, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MALBOUHANS, ANDREVILLARS, MONTDORE, MONTESSAUX, NOROY-LE-BOURG, ORMOY, PASSAVANT-LA-ROCHERE, RECOLOGNE-LES-RIOZ, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAULX, VELORCEY, VILLERS-LES-LUXEUIL.
- 1 aménagement esthétique à HERICOURT.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- 4 optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes CITERS, DAMPVALLEY-LES-COLOMBE, LUZE, VORAY-SUR-L'OGNON.
- 19 Extensions à AMONCOURT, BOURBEVELLE, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, JASNEY, MEURCOURT, OPPENANS, VANDELANS, VELET, ANDELARRE, BUSSIERES, COMBEAUFONTAINE, ECHENOZ-LA-MELINE, ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE, GY, HAUTEVELLE, MANDREVILLARS, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, VILLERS-LES-LUXEUIL.
- 32 renforcements à AMANCE, CHAUMERCENNE, COLOMBE-LES-VESOUL, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FAVERNEY, FONTAINE-LES-LUXEUIL, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRATTERY, GRAY, HERICOURT, MONTBOILLON, MOTÉY-BESUCHE, PIN, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROMAINE (LA), ROYE,

SAULX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SELLES, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VORAY-SUR-L'OGNON, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, SORNAY, VOUGECOURT, VANDELANS, AROZ, CHAUVIREY-LE-CHATEL, GY, SAULNOT.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- 43 opérations à AMANCE, CHAUMERCENNE, COLOMBE-LES-VESOUL, CORBENAY, CUBRY-LES-FAVERNEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAVERNEY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FONTAINE-LES-LUXEUIL, GRATTERY, GRAY, HERICOURT, MOTEY-BESUCHE, PIN, ROMAINE (LA), RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROYE, SAULX, SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, SELLES, VAIVRE-ET-MONTOILLE, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VORAY-SUR-L'OGNON, SORNAY, VOUGECOURT, BOULOT, COISEVAUX, FRAHIER-ET-CHATEBIER, ANCIER, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MANDREVILLARS, BUSSIERES, COMBEAUFONTAINE, PASSAVANT-LA-ROCHERE, VELORCEY, NOROY-LE-BOURG, MAGNY-VERNOIS, MONTESSAUX, PESMES, NOIDANS LE FERROUX, VANDELANS, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE.

DELIBERATION N°2 – Marché de travaux AC46

Le Bureau syndical approuve le dossier de consultation des entreprises ainsi que l'estimation des travaux. Il autorise Monsieur le Président à lancer la consultation proposée selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert et charge Monsieur le Président, d'une part, de la signature des accords-cadres avec les entreprises que la commission d'appel d'offres aura retenues et d'autre part, du lancement des consultations, de la détermination des mieux-disants et de la signature des marchés subséquents.

DELIBERATION N°3 – Avenant Convention HSN_Enedis_SIED70

Le Bureau syndical approuve le transfert de la convention tripartite signée avec HSN et Enedis, de HSN à la société Haute-Saône Fibre à compter du 1er juillet 2021, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

DELIBERATION N°4 – Créations de poste

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la création des trois postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet, afin d'assurer les missions de secrétaire technique étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.
- Un poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
- Un poste de technicien territorial à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.

DELIBERATION N°5 – Transfert compétence GNV Vesoul

Le Bureau syndical émet un avis favorable au transfert de la compétence « Création et exploitation de stations de Gaz naturel Véhicule (GNV) » de la ville de Vesoul au SIED 70.

DELIBERATION N°6 – Transfert compétence chaufferie bois Gevigney & Mercey

Un avis favorable est émis par le Bureau syndical concernant le transfert de la compétence « Chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de Gevigney et Mercey, étant précisé que la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur ne sera envisagée que dans la mesure où les clients potentiels du service se seront engagés à payer l'ensemble des dépenses affectées à ce réseau qui feront l'objet d'un budget annexe indépendant.

DELIBERATION N°7– SEML_Projet PV LABERGEMENT les SEURRE

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la création de la SAS « Le parc des Grandes Terres » et à la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

DELIBERATION N° 8 – SEML_Projet PV POISEUL LA GRANGE

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la création de la SAS « Le parc d'entre les deux combes » et à la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

DELIBERATION N° 9 – SIED70_Projet PV COURCHATON

Un avis favorable est émis par le Bureau syndical pour la création de la SAS « Le parc les Roches Bleues » et à la participation du SIED 70 à cette société.

DELIBERATION N° 10 – SEML_Projet PV COURCHATON

Le Bureau syndical émet un avis favorable à la participation de la SEML Côte d'Or Energies à la SAS « Le parc les Roches Bleues ».

DELIBERATION N° 11 – DOB 2022

Le Bureau syndical approuve les orientations budgétaires 2022.

DELIBERATION N° 12 – Décisions modificatives

Les décisions modificatives présentées par Monsieur le Président sont approuvées par le Bureau syndical qui charge Monsieur le Président de les soumettre à l'approbation du prochain Comité syndical.

DELIBERATION N° 13 – Chaufferie de Vesoul Récupération TVA

Le Bureau syndical charge Monsieur le Président de solliciter le remboursement du crédit de TVA du budget de la chaufferie de Vesoul auprès du service compétent.

DELIBERATION N° 14 – Maintenance éclairage public

La stratégie de déploiement du service de maintenance d'éclairage public est validée par le Bureau syndical qui approuve le tarif indiqué pour une adhésion de communes, où le SIED 70 perçoit la TCFE, au service avant le 30 juin 2022 et qui charge Monsieur le Président de solliciter les communes concernées pour une adhésion à ce futur service.

DELIBERATION N° 15 – IRVE charge rapide

Le Bureau syndical valide le nouveau déploiement de 10 bornes de charge rapide et autorise Monsieur le Président à solliciter les aides correspondantes, les transferts de compétence nécessaires et à signer les conventions d'occupation ou tout autre document à intervenir sur ce dossier afin de mener à bien le déploiement de ces bornes.

DELIBERATION N° 16 – Convention MNVS CPIE

Le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à conventionner avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Vallée de l'Ognon et à La Maison de la Nature des Vosges Saônoises (MNVS) afin de proposer deux interventions pédagogiques aux participants du Concours Écoloustics 2021-2022.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°1 - Transfert compétence GNV de Vesoul

Le Comité Syndical accepte le transfert de la commune de Vesoul au SIED 70 de la compétence «Création et exploitation de stations de Gaz naturel Véhicule (GNV)».

DELIBERATION N°2 - Transfert compétence chaufferie bois Gevigney et Mercey

Le Comité Syndical décide le transfert de la commune de Gevigney-et-Mercey au SIED 70 de la compétence «Chaufferie bois et réseau de chaleur» pour desservir différents bâtiments.

DELIBERATION N° 3 - Création de postes

Le Comité syndical décide la création des trois postes suivants :

- Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet, afin d'assurer les missions de secrétaire technique étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.
 - Un poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
 - Un poste de technicien territorial à temps complet, afin d'assurer les missions de responsable de secteur au service réseaux étant précisé que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B.
- et de modifier le tableau des effectifs en conséquence

DELIBERATION N° 4 - SEML PV Labergement Les Seurre

Le Comité Syndical autorise la création de la SAS « Le parc des Grandes Terres » et la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

DELIBERATION N° 5 – SEML PV Poiseul-la-Grange

Le Comité Syndical autorise à la création de la SAS « Le parc d'entre les deux combes » et la participation de la SEML Côte d'Or Energies à cette société.

DELIBERATION N°6 - SIED70 PV Courchaton

Le Comité syndical autorise la création de la SAS « Le parc les Roches Bleues » et la participation du SIED 70 à cette société.

DELIBERATION N°7 – SEML PV Courchaton

Le Comité syndical autorise la participation de la SEML Côte d'Or Energies à la SAS « Le parc les Roches Bleues ».

DELIBERATION N°8 - DOB Débat d'Orientation budgétaire 2022

Le Comité syndical prend acte des orientations du budget principal 2022 et de ses budgets annexes.

DELIBERATION N°9 - Budget principal- Décision modificative

Les décisions modificatives présentées par Monsieur le Président sont approuvées par le Comité syndical.

DELIBERATION N°10 - Budget annexe de la chaufferie de Scey-sur-Saône -Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Scey-sur-Saône.

DELIBERATION N°11 - Budget annexe de la chaufferie de Gy -Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Gy.

DELIBERATION N°12 - Budget annexe de la chaufferie de Marnay -Décision modificative

Le Comité syndical adopte la décision modificative du budget annexe de la chaufferie de Marnay.